

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Subvention exceptionnelle au HBCC

Le Hand Ball Club Cellois a été homologué centre de formation pour 4 ans à compter de juillet 2021 pour la formation de 7 jeunes maximum. Le club accueille de jeunes sportifs de haut niveau, de plus de 18 ans, en formation. Il les accompagne sur le plan sportif, médical, scolaire et socio-professionnel. Il prend en charge les frais d'hébergement, d'alimentation, de transport, de scolarité, médical (médecin du sport et kiné).

Il est proposé au conseil municipal de verser une aide financière de 800 € par jeune soit un montant maximum de 5 600 €. Le montant versé durant les 4 années d'homologation sera ajusté au nombre de sportifs accueillis.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, DECIDE :

Pour : 25 voix - Abstention : 2 voix (Picard C., Bedon C.) - Contre : 0

- D'accorder une aide financière au Hand Ball Club Cellois pour le centre de formation à hauteur de 800 € par jeune ;
- Définit les modalités dans la convention jointe à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention ;
- prévoit le financement sur le budget de la commune durant les quatre années de la convention.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Sylvie BRUNET

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Subvention exceptionnelle au Dojo Sud Deux-Sèvres

Le Dojo Sud Deux-Sèvres sollicite une subvention exceptionnelle pour la participation de 4 compétiteurs à la « Coupe Européenne » qui s'est déroulée à Coimbra au Portugal les 28 et 29 mai 2022. En raison des conditions sanitaires, les participants sont restés 5 jours sur place.

La commission « vie associative et animations » propose d'octroyer une subvention de 1 000 € pour les frais de transport.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 1 000 € au Dojo Sud Deux-Sèvres pour sa participation à la « Coupe Européenne » qui a eu lieu au Portugal,
- Prévoit le financement sur le budget de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association « Classic Motos Cellois »

La commune ne pouvant pas régler sur internet les factures d'hébergement et de nom de domaine du site de l'Abbaye Royale à la société WIX.com, l'association Classic Moto Cellois a accepté de régler les factures avec un engagement de la commune de lui verser une subvention.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

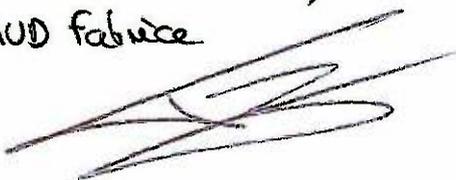
- DECIDE de verser à l'association Classic Moto Cellois une subvention de 14,95 € pour le paiement du nom de domaine du site de l'Abbaye Royale.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Achat d'une balayeuse

Comme évoqué lors du vote du budget primitif 2022, les services ont procédé à une consultation pour l'achat d'une nouvelle balayeuse.

Quatre sociétés ont été consultées ; la commission propose de passer par l'UGAP pour l'achat de ce matériel.

Au vu des éléments fournis et des démonstrations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'UGAP pour une balayeuse aspiratrice compacte DIESEL non articulée avec 4 roues directrices AZURA MC210 du groupe MATHIEU dont le prix s'élève à 152 385,98 € TTC options comprises ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat ;
- PREVOIT le financement sur le budget de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Marché en procédure adapté – Travaux de voirie 2022

Un marché en procédure adapté a été lancé pour les travaux de voirie 2022.
6 entreprises ont retiré le dossier et 3 ont répondu.

	COLAS	BONNEAU et Fils	M'RY
Marché de base	222 290,40 € TTC	256 596,00 € TTC	315 015,96 € TTC
Marché avec options	216 314,40 € TTC	233 636,40 € TTC	270 763,92 € TTC

Les travaux concernent :

- La réfection de la voirie route de Bonneuil – Saumon
- La route de la Moutonnerie – Les Oulmes
- Réfection rue du Château de la Forge
- Réfection virage allée du Logis (Saint Médard)
- Réfection rue de l'Ancienne Mairie (1^{ère} partie entre les rues de l'Eglise et Emile Verdon) (2^e partie rue Emile Verdon)
- Réfection trottoirs rue des Acacias
- Trottoirs avenue de Limoges

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de base de l'entreprise COLAS soit 222 290,40 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché,
- Prévoit le financement sur le budget 2022 de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
RAMBAUD Fabrice

le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madem a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Eclairage public d'un terrain de football à Verrines-sous-Celles

Afin de permettre au club de football de s'entraîner sur les deux terrains de Verrines compte tenu du nombre important de licenciés, il est proposé au conseil municipal de compléter l'éclairage qui est actuellement uniquement sur un côté du terrain et de changer les projecteurs existants en leds.

Le coût des travaux est estimé par la société INEO à 19 967,50 € HT soit 23 961 € TTC.

La commune peut être subventionnée par le SIEDS dans le cadre du programme « mandat communal » à hauteur de 70% du montant HT.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme la volonté de la commune d'effectuer les travaux d'éclairage du second terrain de football de Verrines dont le montant estimatif s'élève à 19 967,50 €,
- solliciter l'aide financière du SIEDS à hauteur de 70% soit 13 977,25 €,
- prévoit le financement des travaux sur le budget 2022,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Vente de terrains pour un lotissement privé

Pour permettre l'aménagement du lotissement des Poètes situé près du groupe scolaire de Celles-sur-Belle, la commune a acheté des terrains et a aménagé une première tranche sur une partie de ceux-ci.

Madame le Maire propose de ne pas procéder à une deuxième phase du lotissement mais de céder les terrains à un lotisseur privé.

La Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la valeur des parcelles AV n° 181, AV n° 230, AV n° 232, AV n° 505, AV n° 509 à 300 000 € pour une superficie totale de 38 255 m2 (réf. 2022-79061-35140). Les parcelles sont situées en zone 1Au du PLU.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

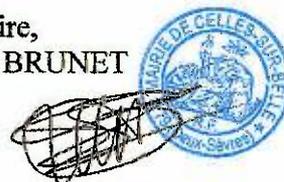
- Décide de céder les terrains référencés ci-dessus à un lotisseur privé pour la réalisation d'une seconde tranche du lotissement ;
- Fixe le prix de vente pour la totalité de la superficie à 300 000 € ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
RAMBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,

TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

DEMILLAC Madem a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,

BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

Vu l'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La communauté de communes a engagé depuis le début de l'année 2021, un travail de refonte des conventions de prestations de service entre les communes et la communauté en ce qui concerne l'entretien des espaces extérieurs et du bâti des sites communautaires.

Ce travail a été lancé lors de la Conférence des Maires de janvier 2021 afin d'harmoniser les conventions de prestations avec les communes en prenant en compte un état des lieux de tous les sites communautaires, un tarif harmonisé ainsi qu'une optimisation de la gestion de l'entretien de ces sites.

Un groupe de travail technique composé d'agents communautaires et municipaux a travaillé à la mise en œuvre de cette convention.

Elle repose sur une distinction entre l'entretien par prestations récurrentes (espaces extérieurs) et la maintenance du bâti par prestations plus imprévisibles et ponctuelles.

Les prestations récurrentes seront prises en charge par un forfait d'entretien identifié entre la commune et la communauté de communes à l'appui d'un coût horaire de 20 €/heure et d'un tarif pour prendre en compte l'utilisation d'engins lourds. Les prestations bâties seront

remboursées au réel sur la base d'un coût horaire de 20 €/heure et sur justificatifs des fournitures achetées.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, sera mise en œuvre en trois temps :

- Volet HARMONISATION : au 1er septembre 2022 pour les 28 communes du territoire ayant précédemment signé une convention pour l'entretien d'un ou plusieurs sites communautaires avec la communauté de communes ;

- Volet OPTIMISATION : au 1er janvier 2023 pour les communes accueillant plus de 5 sites dès lors qu'un accord communes communauté sera intervenu sur le programme d'entretien;

- VOLET OPTIMISATION : au 1er janvier 2024 pour les autres communes concernées par l'accueil d'un site communautaire dès lors qu'un accord communes communauté sera intervenu sur le programme d'entretien.

L'annexe technique jointe à la convention détaille pour chaque commune :

- les sites concernés,
- le détail des prestations réalisées par les communes,
- le montant du forfait annuel d'entretien ainsi que les plafonds de remboursement.

Il est proposé par la présente délibération d'autoriser la signature de la convention cadre et de ses annexes avec les 28 communes concernées par l'harmonisation des conventions précédemment existantes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 23 voix - Abstention : 4 voix (Bretonnier P., Turpault C., Labarre E., Léon-Henri A.)

- approuve la convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre la commune et Mellois en Poitou ;
- autorise Madame le Maire à la signer ;
- autorise Madame le Maire à signer chaque année l'annexe technique n°1 qui sera revue pendant la durée de la convention à l'appui d'une rencontre communes/communauté.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de Mairie,
KATBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madem a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Communauté de communes Mellois en Poitou Elaboration du PLUi-H – Phase diagnostic

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été prescrite par le conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021.

Aux termes d'une procédure d'appel d'offres restreint, l'élaboration du PLUi-H a été confiée au bureau d'études CITTANOVA (44) qui est accompagné du cabinet de conseil en architecture SINOPIA (44) et du cabinet de juristes LGP (29).

La communauté de communes demande à chaque commune de constituer un groupe de suivi du PLUi-H composé de membres du conseil. Ce groupe pourra préparer chaque rencontre communale et y assister. Le référent communal Urbanisme-Planification reste l'interlocuteur principal pour la Direction Aménagement.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal désigne pour participer à ce groupe de travail concernant le PLUi-H :

- M. Frédéric BERTHONNEAU, référent communal Urbanisme-Planification
- Mme Sylvie BRUNET, Maire, Mme Sylvie COUSIN, M. Pascal DENIS et M. Jean-Louis FOUCHÉ, maires délégués,
- M. Alain DOLBEAU.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
RAMBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Inventaires des zones humides et du maillage bocager sur les communes de Mellois en Poitou

La communauté de communes Mellois en Poitou réalise un inventaire des zones humides et du maillage bocager sur les communes de Mellois en Poitou.

Elle a confié cette mission à l'entreprise DCI Environnement basée dans le Finistère.

Elle demande la constitution d'un groupe d'acteurs locaux qui suivront ce dossier, composé d'une dizaine à une quinzaine de personnes (élus, habitants, propriétaires fonciers, agriculteurs, membres d'associations type chasse, pêche, randonnée, protection de la nature) ayant une bonne connaissance de la commune. Ce groupe se réunira pour trois réunions de travail en journée.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal désigne les membres de ce groupe de travail :

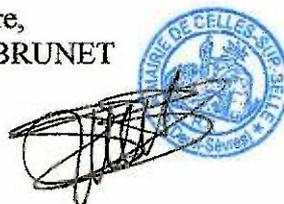
- agriculteurs : Jean-Louis FOUCHE, Pascal DENIS, Jean-Michel GAUTIER, Gilbert GIRAUD
- randonneur : Gilbert GEMARD,
- élus : Sylvie BRUNET, Maire - Sylvie COUSIN, Maire déléguée de Verrines - Pascal DENIS, Maire délégué de Montigné - Jean-Louis FOUCHÉ, Maire délégué de Saint-Médard, Frédéric BERTHONNEAU, conseiller municipal.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Re-nomination de voies

Il existe sur la commune trois voies dénommées « rue de l'Eglise », dans les communes déléguées de Celles-sur-Belle, Verrines-sous-Celles et Montigné.

Afin d'éviter tout problème d'adressage de courriers et pour faciliter les livraisons,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- décide de renommer ces voies :

→ **rue de l'Abbatiale à Celles-sur-Belle,**

Pour : 25 voix – Contre : 1 voix (P. Denis) - Abstention : 1 voix (M.T. Cromer)

→ **rue de l'église Saint-Maixent à Verrines-sous-Celles,**

Pour : 27 voix

→ **rue de l'église Saint-Martin à Montigné**

Pour : 26 voix – Abstention : 1 voix (B. Robert) - Contre : 0

- charge Madame le Maire d'en informer les riverains ainsi que les services concernés.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madern a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Classement de voies dans le domaine public non cadastré

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de voies affectées à la circulation publique sont restées dans le domaine privé de la commune. Elle propose de les classer dans la voirie communale.

Les opérations envisagées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies ; aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
- de classer les voies suivantes affectées à la circulation générale dans le domaine public non cadastré de la commune :

Rue Romaine (partie en impasse)	AD 278 et AD 279	61 m2 et 90 m2
Rue du Sentier	AT 560	2 761 m2

- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

RAMBAUD Fabrice

Le Maire,

Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,

TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,

BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de Poche » permet aux adolescents de 16 ans effectifs à moins de 18 ans, d'effectuer des petits travaux de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience,
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants),
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents,
- Découvrir les structures municipales,
- Découvrir des métiers,
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu.

Les modalités :

- Chaque mission a une durée d'1/2 journée, 3h30, comprenant une pause obligatoire de 30 minutes.
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Missions administratives : préparation livret d'accueil, mise sous plis, rangement archives...
- Aide à l'entretien des espaces verts ou du petit patrimoine (lavoirs...),
- Aide à l'organisation d'événements et au rangement du matériel,
- Rangement de collections à la bibliothèque, petit travail d'équipement de livres...

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place ce dispositif à compter des vacances d'octobre 2022,
- Fixe le budget prévisionnel de cette action pour 2022 (octobre à décembre) pour 20 missions maximum à 300 €,
- Prévoit la dépense à l'article 6413 « personnel non titulaire » du budget.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
RAMBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,

LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,

TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

DEMILLAC Madem a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,

BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs ci-après, au 1^{er} juin 2022 :

EMPLOIS PERMANENTS				
Grades : nouvelle dénomination à compter du 01/01/2017	Catég.	Durée hebdo. en centième	Ouvert	Pourvu
Service administratif				
Attaché	A	35,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35,00 h	3	3
Adjoint administratif	C	30,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	28,00 h	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	28,00 h	1	1
Adjoint administratif	C	28,00 h	1	0
Services techniques				
Technicien principal 1ère classe	B	35,00 h	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35,00 h	1	1
Agent de maîtrise	C	35,00 h	3	3
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35,00 h	2	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5,50 h	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00 h	9	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	16,50 h	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8,00 h	1	1
Adjoint technique	C	35,00 h	7	6
Service Culture, Patrimoine et Tourisme				
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00 h	1	1
Agent de maîtrise principal	C	35,00 h	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	28,00 h	1	1
TOTAL			37	30
EMPLOIS NON PERMANENTS				
Accroissement temporaire d'activité				
Agent contractuel sur article 3 1° loi 84-53 du 26/01/1984				
Adjoint du patrimoine	C	35,00 h	1	1
Adjoint technique	C	35,00 h	2	2

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice

Le Maire, Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madem a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Prise en charge d'un accompagnement individualisé par le CDG79

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment

L'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants,

L'article L. 422-1 et suivants,

L'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2022 pour adhérer au service Mobilités et Evolution Professionnelle,

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le CDG79 propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du département des Deux-Sèvres un accompagnement individualisé de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) visant à accompagner les agents titulaires/stagiaires ou contractuels ayant un contrat de plus de 6 mois à élaborer et mettre en œuvre un projet professionnel.

Cet accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à destination de l'agent.

L'accompagnement mis en œuvre au bénéfice de l'agent est programmé sur une période de 6 mois maximum, pour une durée totale de 20h à 24 heures maximum. Il se déroule en plusieurs entretiens d'une durée variable de 2 à 3h et espacés de 1 à 3 semaines.

Cet accompagnement peut répondre à un besoin de mobilité préventive, de reconversion professionnelle, de développement des compétences et à un souhait de mobilité interne ou externe.

Cet accompagnement individuel est d'un montant de 1 500 €.

Madame le Maire présente la convention relative à la mise en place d'un accompagnement individualisé en évolution professionnelle par le CDG79 qui a pour objet de définir les modalités de l'accompagnement, la durée et son coût.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la prise en charge d'un montant de 1 500 € pour faire le bilan professionnel de M. Franck PALMIERI,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite conclue entre M. PALMIERI, la commune et le centre de gestion relative à la mise en place d'un accompagnement individualisé en évolution professionnelle,
- Autorise la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
RATBAUD Fabrice



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 16/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

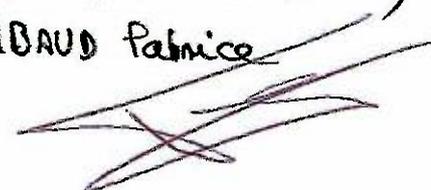
OBJET : Création d'un poste au service technique

En prévision du départ à la retraite d'un agent des services techniques et en vue d'assurer la transition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste au grade d'adjoint technique et d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- Sur un emploi permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 17/06.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 22

Date de convocation : 30 juin 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice,
LEON-HENRI Aurélie a donné pouvoir à LABARRE Eric,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,
DEMILLAC Madem a donné pouvoir à HICQUEBRANT Justine,
BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal,
BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe,

Secrétaire de séance : RAMBAUD Fabrice

OBJET : Demande de subvention du Foyer Rural de Verrines

Le Foyer rural sollicite une subvention pour l'activité théâtre qui a eu lieu les 4, 5, 11, 12 et 13 février 2022 à la salle des fêtes de Verrines-sous-Celles.

Le coût de ces représentations s'élève à 2 845 € ; les recettes sont constituées des entrées pour 1 120 € et des fonds propres de l'association pour 325 €.

Le Foyer Rural sollicite une subvention de 1 400 € pour équilibrer le budget. La commission « vie associative et animation » a émis a avis défavorable à cette demande.

Après discussion, le conseil municipal procède à un vote. Mme CROMER Marie-Thérèse et Mme ROBIN Evelyne ne participent pas au vote compte tenu de leur lien avec cette association.

Qui est contre l'octroi de cette subvention : 23 voix

Qui s'abstient : 2 voix (E. GAZEAU, C. BEDON)

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention au Foyer Rural de Verrines pour l'activité théâtre de février 2022.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
RAMBAUD Fabrice

Le Maire,
Sylvie BRUNET

